

BASES LÉGALES DE PARTICIPATION AU TIRAGE AU SORT « WEBER »

1. L'ENTREPRISE ORGANISATRICE DU TIRAGE AU SORT

La société VENTA PEIO, SL, domiciliée à Alto Ibaridin S/N, 31780, Bera de Bidassoa et identifiée par le CIF B31577406, organise la promotion internationale "WEBER", développée au sein de ses supermarchés, ouverte à toute personne majeure de plus de 18 ans et ayant réalisé un achat de plus de 100€ en boucherie.

2. DATE DE DÉBUT ET DE FIN

La promotion débutera le 28 mai 2024 et s'achèvera le 16 juin 2024 à minuit.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET MÉCANISMES DE PROMOTION

Les conditions de participation sont les suivantes :

- Pourront participer toutes les personnes majeures de 18 ans ayant réalisé un achat supérieur ou égal à 100€ dans nos boucheries.

4. CONDITIONS DE LA PROMOTION ET PRIX

Le prix de cette opération consiste en une démonstration de cuisine réalisée par la marque WEBER.

Dans le cas où les gagnants ne pourraient pas profiter du prix, ils ne se verront indemnisés d'aucune manière.

Les 16 gagnants seront tirés au sort parmi les clients qui auront pu insérer leurs coordonnées dans les urnes placées dans les magasins Venta Peio. 16 suppléants seront également tirés au sort.

Les gagnants seront contactés par téléphone.

Les gagnants bénéficieront d'un délai de 24 heures pour se mettre en relation avec l'entreprise et accepter le lot à compter de la date de première prise de contact de la part de l'entreprise. Dans le cas où les gagnants ne se manifesteront pas dans le délai imparti, l'entreprise contactera les suppléants. Une fois tous les suppléants contactés, Venta Peio, S.L. se réserve le droit de déclarer le tirage au sort nul.

La tenue du tirage au sort ainsi que l'attribution du lot sont soumises à la réglementation fiscale en vigueur.

5. DISQUALIFICATIONS ET PÉNALITÉS

S'il s'avère que l'un des participants ne répond pas aux conditions énoncées ou si les données fournies pour participer ne sont pas valides, sa participation sera considérée comme nulle et il sera automatiquement exclu du tirage au sort, perdant tout droit au prix mis en jeu.

Les employés de VENTA PEIO, S.L., ceux de ses filiales ou toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation de jeu "WEBER" ne pourront pas participer. Si VENTA PEIO, S.L. découvre l'utilisation de moyens frauduleux de participation, le prix ne sera pas attribué et restera la propriété de VENTA PEIO, S.L.

6. EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

VENTA PEIO, S.L. n'est pas responsable de l'utilisation faite par le participant du prix reçu. VENTA PEIO, S.L. ne prendra pas la responsabilité en cas de force majeure ou cas fortuits qui pourraient empêcher la tenue du tirage au sort ou la jouissance totale ou partielle du prix. Dans le cas où ce tirage ne pourrait pas être effectué, soit en raison de fraude avérée, d'erreurs techniques ou de toute autre raison qui n'est pas sous le contrôle de VENTA PEIO, S.L. et qui affecte le déroulement normal du tirage, VENTA PEIO, S.L. se réserve le droit de l'annuler, le modifier ou le suspendre.

7. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La société responsable du traitement des données est VENTA PEIO, SL domiciliée à Alto Ibardin S/N, 31780, Bera de Bidassoa et identifiée avec le CIF B31577406.

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données, chaque participant avec l'acceptation des présentes Bases Légales consent à ce que ses données personnelles soient incorporées dans un fichier lui appartenant, dans le but de gérer le tirage au sort, ainsi que de diffuser et faire connaître leurs résultats et procéder à la remise du prix.

Les joueurs peuvent exercer leurs droits d'Accès, de Rectification, de Suppression, d'Opposition, de Limitation de traitement, de Portabilité, d'Oubli et ne pas faire l'objet de décisions individuelles automatisées en adressant un e-mail à ventapeio@ventapeio.com ou par courrier à l'adresse suivante : Alto Ibardin S/N, Apartado Correos nº 53 ; en joignant dans les deux cas une copie d'une pièce d'identité.

Sans préjudice de toute autre voie administrative ou action judiciaire, le Participant aura le droit de porter réclamation auprès d'une Autorité de contrôle, notamment dans l'Etat membre dans lequel il a sa résidence habituelle, son lieu de travail ou le lieu de l'infraction alléguée dans le cas où il considérerait que le traitement de ses données personnelles n'est pas conforme à la réglementation, ainsi que dans le cas où il ne serait pas satisfait de l'application de ses droits.

C'est pourquoi le Participant déclare avoir été informé des conditions de protection des données personnelles en acceptant et en consentant au traitement de celles-ci.

8. ACCEPTATION

Le simple fait de participer au tirage au sort implique que le Participant accepte pleinement les conditions des présentes Bases Légales.

9. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Ces bases juridiques seront régies conformément à la législation espagnole. Les Cours et Tribunaux de la ville de Pampelune seront compétents pour résoudre toute réclamation ou litige pouvant survenir en relation avec la validité, l'interprétation ou le respect de ces bases.